

La Responsabilité Sociale de l'Entreprise, le coût de l'inaction !

La RSE (Responsabilité Sociétale des entreprises) invite les entreprises à intégrer volontairement les préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et à leurs relations avec les parties prenantes. Pourquoi est-il aujourd'hui nécessaire, voire indispensable pour les entreprises de s'approprier et d'intégrer cette dimension ? Comment peuvent-elles y trouver avantage ? Me Florence Richard, Avocat à la Cour, Associée Fondatrice de la Société d'Avocats KERSUS, Experte française en RSE auprès du Conseil des Barreaux européens, partage ici son analyse et expérience face à ces enjeux.

Le rôle du droit dans une stratégie RSE

La RSE est une réalité juridique nouvelle. « Plutôt que de la subir de façon contrainte il faut y voir une opportunité stratégique et des leviers de performances financières et extra-financières soutenus par une approche juridique intégrée » affirme Florence Richard avant d'ajouter : « Dans le "R" de RSE il y a "responsabilité" et qui dit responsabilité dit droit. Les entreprises doivent comprendre cette pression juridique pour ne pas la subir et se retrouver avec un effet « boomerang » d'une responsabilité illimitée dans le temps ou dans l'espace. Il faut savoir la transformer en avantage assurantiel. » Or, bien souvent les engagements volontaires sont « affichés » sans autre type de précaution. Pourtant le risque est croissant pour une entreprise de voir sa responsabilité juridique engagée en raison de sa défaillance, de celle de sa filiale, de son sous-traitant, ou de son fournisseur. Toute « soft law » qu'ils soient, les engagements pris en RSE sont source d'obligations et intègrent parfois d'après Me Richard « le raisonnement des juges : la RSE est justiciable. »

De surcroît, l'environnement normatif européen et national en RSE se renforce : obligations en droit des sociétés, droit de la consommation, sanctions, normes visant à renforcer



FLORENCE RICHARD

Me Florence Richard :

« Il y a une exigence de gouvernance responsable à laquelle la RSE répond. Devenu un axe de développement pour l'entreprise, nous l'accompagnons en identifiant ses enjeux, en mettant en place des outils spécifiques et une ingénierie normative RSE dédiée, pour réduire la pression juridique et maîtriser la responsabilité de ses engagements.

Nous conseillons également les entreprises pro-actives pour l'intégration de la RSE au sein des directions opérationnelles et du management. Pour créer de la valeur durable au niveau de toutes les fonctions de l'entreprise, des outils managériaux et RH sécurisés sur le plan juridique peuvent être mis en place (bonus sociaux, évaluation extra-financière...).

Le conseil stratégique, la sensibilisation et la formation de la gouvernance aux enjeux juridiques de la RSE, la prévention et la gestion du contentieux RSE sont des éléments clés au service du développement de l'entreprise. »



le processus de responsabilisation des entreprises, projet de révision des directives comptables, proposition de loi sur le devoir de vigilance des mères et donneurs d'ordre vis-à-vis de leurs filiales et sous-traitants, directive droit des actionnaires discutée entre Etats membres avec un renforcement du volet transparence et rémunération des dirigeants (« say on pay »)... Pour Florence Richard, « *Vigilance et veilles juridiques en RSE s'imposent.* »

La RSE au service de la stratégie des entreprises

La RSE s'est imposée comme un élément clé de la stratégie de l'entreprise. « *C'est en soi une nouvelle démarche contributive à la création de valeur puisque l'entreprise identifie les impacts (positifs ou négatifs) de son activité sur son environnement (ressources naturelles, consommateurs, clients, fournisseurs, salariés, investisseurs, pouvoirs publics, régulateurs...), prend en compte les attentes de ses parties prenantes, et intègre l'ensemble dans son modèle économique, sa gouvernance, sa gestion, ses relations*

avec ses partenaires » affirme Florence Richard.

La RSE, un gage de performance pour l'entreprise

La notion d'entreprise responsable devient une marque, une attente, gage de gouvernance positive et saine. L'entreprise responsable développe un avantage compétitif et assure la maîtrise des risques et des coûts tout en valorisant des pratiques sociales, environnementales et de gouvernance de qualité.

« *Repenser sa façon de produire, prendre en compte la gestion de la rareté de la ressource, aller à la conquête de nouveaux marchés et de produits jusqu'alors ignorés, avec des offres éco-conçues, réduire ses coûts de production, innover technologiquement, développer un maillage territorial pour réduire son empreinte transport tout en réaffirmant son ancrage local, miser sur des modèles d'économie circulaire, valoriser les déchets en tant que ressources, attirer les meilleurs talents, promouvoir management socialement*

responsable et "développement durable de la ressource humaine" » par des modes de gestion appropriés des contrats de travail sécurisant les parcours professionnels, par des politiques préventives en formation, en gestion des emplois et des compétences, y compris dans le cadre de réorganisations... Autant de facteurs impactant pour l'attractivité de la marque auprès des consommateurs, investisseurs, collaborateurs, source de motivation et de la cohésion sociale au sein de l'entreprise. » observe Me Richard.

Pourquoi l'inaction représente-t-elle un risque pour l'entreprise ?

Dans une économie ouverte et mondialisée, les entreprises doivent jouer davantage la transparence. L'obligation de dire ce que l'on fait implique l'obligation de rendre des comptes. Les engagements RSE de l'entreprise sont observés, notés par les investisseurs, rapportés dans des rapports dédiés, appréciés par les actionnaires, jugés par les parties prenantes, y compris en justice. Florence Richard souligne :

« *La stigmatisation des entreprises qui restent à l'écart des sujets sociaux ou environnementaux leur devient préjudiciable auprès de leurs parties prenantes.* »

Les risques de l'inaction sont d'ailleurs multiples : détérioration d'une marque, de sa valorisation financière, risque de non-conformité juridique, judiciaire, risque pénal, risque d'image, risques liés aux modes de production des sous-traitants au regard des droits humains, etc. En matière sociale, la responsabilité de l'entreprise est recherchée à travers l'exposition aux risques psycho-sociaux, à l'insécurité en matière de santé au travail pour ne citer que quelques exemples.

« Intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance »

Evoluant dans une société du risque, Me Richard conseille ainsi aux entreprises d'intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs modèles internes de quantification des risques, quels qu'ils soient. « *En cela, la stratégie RSE représente bien une démarche qualité, de prévention et maîtrise du risque qui pèse sur l'entreprise.* »

■ *Prose recueillis par Charlotte d'Aleman*

KERSUS en bref

Kersus Société d'Avocats accompagne les entreprises en droit social dans leurs stratégies sociales et leurs politiques RH, en RSE et lobbying en combinant ses expériences en conseil stratégique et opérationnel, maîtrise du risque juridique et prévention et gestion du contentieux de réputation.

Pour plus d'informations :

www.kersus.com
Tél. : 01 56 79 06 00

